

# VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 30 mai 2023

#### **OBJET :**

**Procédure de délégation  
de service public – Autorisation  
de signature**

**Rapporteur : M. LAURENT**  
Délibération n°2

#### **EXPOSÉ DES MOTIFS**

La ville d'Essey-lès-Nancy assure la gestion en régie directe, avec ses propres moyens et son propre personnel, des dispositifs d'accueil périscolaire, extrascolaire et des jeunes suivants :

- un accueil périscolaire les matins et soirs des jours d'école pour les enfants scolarisés en classes maternelles et élémentaires dans les écoles du territoire ;
- une restauration scolaire les midis pour les enfants scolarisés en classes maternelles et élémentaires dans les écoles du territoire ;
- un accueil périscolaire les mercredis dans le cadre de l'accueil de loisirs sans hébergement « Les Lutins » pour les enfants de 3 à 12 ans ;
- un accueil extrascolaire, avec garderie, pendant les vacances scolaires dans le cadre de l'accueil de loisirs sans hébergement « Les Lutins » pour les enfants de 3 à 12 ans ;
- un accueil pour les jeunes de 11 à 16 ans en période principalement de vacances scolaires.

Par délibérations du 27 septembre 2021 et du 26 septembre 2022, le conseil municipal de la ville d'Essey-lès-Nancy a acté le principe d'engagement d'une procédure de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des dispositifs d'accueil périscolaire, extrascolaire et des jeunes déployés sur le territoire communal. Il s'agit, par ce changement de mode de gestion, de proposer aux Ascéens davantage de services, d'innovations et d'animations en s'appuyant sur un réseau plus étendu, sur ses expériences territoriales et ses moyens, qu'ils soient techniques ou humains. Ce changement de mode de gestion doit permettre également de

renforcer et conforter durablement l'équipe d'animations, indispensable au développement de projets sur le temps long.

Le conseil municipal a donc autorisé Monsieur le Maire, en tant que représentant de l'autorité délégante et sous le contrôle de la Commission de délégation de service public, instituée par délibérations des 8 juin et 6 juillet 2020, à organiser cette procédure dans le respect des règles de publicité et de mise en concurrence du Code de la commande publique et de mener les négociations avec les candidats.

Une consultation a été engagée à compter du 23 novembre 2022 conformément à la procédure décrite aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et aux dispositions pertinentes du code de la commande publique.

Du fait de l'objet de la consultation, une procédure simplifiée, visée aux articles R. 3126-1 et suivants du Code de la commande publique, a été retenue. Le nombre de candidats admis à présenter une offre n'a pas été limité (procédure « ouverte ») et les candidats ont été invités à remettre simultanément leurs candidatures et leurs offres.

Un seul candidat a soumissionné avant la date limite de réception des candidatures fixée le 16 janvier 2023 à 12 h 00 et sa candidature a été admise par la Commission de délégation de service public lors de sa réunion du 31 janvier 2023.

Après avoir débattu des caractéristiques, inconvénients et avantages de cette offre, la Commission de délégation de service public réunie le 15 février 2023 a invité l'autorité habilitée à signer la convention à engager des négociations avec le candidat sur des aménagements techniques, administratifs et/ou financiers.

Aux termes de ces négociations, le choix de l'autorité habilitée à signer la convention s'est porté sur l'association LEO LAGRANGE CENTRE EST, les justifications de choix étant exposées dans le rapport du choix du délégataire figurant en annexe de la présente délibération.

Au vu des caractéristiques générales du projet de convention détaillées dans le rapport, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le choix du délégataire.

## **PROPOSITIONS**

Sur avis de la Commission des Finances du 10 mai 2023, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le choix de l'association LEO LAGRANGE CENTRE EST en tant que délégataire des accueils périscolaire,

- extrascolaire et des jeunes gérés actuellement en régie directe par la commune ;
- d'approuver les termes de la convention de délégation de service public et ses annexes ;
  - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de délégation des accueils périscolaire, extrascolaire et des jeunes avec l'association LEO LAGRANGE CENTRE EST.

Il est précisé que les crédits budgétaires seront inscrits par décision modificative au budget primitif 2023.

## **DÉLIBÉRATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à la majorité et 4 abstentions (MM. CHEVARDÉ, PERRI, KATZ et MME CHOPIN-RENAULD) la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 31 mai 2023.

**Pour extrait**

**Le secrétaire de séance,**



**Pascal LAURENT**



**Le Maire,**



**Michel BREUILLE**

**VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE NANCY  
CANTON DE SAINT MAX**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2023**

tenu sous la présidence de  
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	23
- Nombre de votants :	27
- Convocation du Conseil municipal le :	12 mai 2023
- Convocation distribuée le :	12 mai 2023
- Affichage de la liste des délibérations :	2 juin 2023
- Affichage du procès-verbal le :	30 juin 2023

**PRÉSENTS**

- M. LAURENT, MME CADET, M. VOGIN, MME POYDENOT, M. ROSSIGNON, Adjoint.
- M. HOFFER, M. BRUNE, M. SAPIRSTEIN, MME DROUVILLE, M. VOIDIER, MME SCHINDLER, MME MALARY, M. KOENIG, MME LOZINGUEZ, MME BLONDELET, M. BOURGUIGNON, MME MENZRI, M. KATZ, M. CHEVARDE, M. RIFF, M. PERRI, MME CHOPIN-RENAULD, Conseillers municipaux.

**POUVOIRS**

- Mme Evelyne DEVOUGE à M. Pascal LAURENT
- Mme Gaëlle BARDOUL à M. Michel BREUILLE
- Mme Marjorie HOUSSIN à M. Gilles BOURGUIGNON
- Mme Caroline CREUSOT à Mme Nadine CADET

**ABSENTS**

- M. Jacques THOUVENIN
- M. Kamal EL JAOUHARI

**SECRÉTAIRE DE SEANCE**

- M. Pascal LAURENT

**Pour extrait**

**Le secrétaire de séance,**



**Pascal LAURENT**



**Le Maire,**



**Michel BREUILLE**